

VICTOIRE POUR LES STOCKAGES GAZ

La lutte,

ça paye

Sous le contrôle des Assemblées Générales de grévistes sur l'ensemble des stockages gaz de Storengy, il a été décidé de sortir du conflit par la signature d'un protocole négocié par l'intersyndicale. La FNME-CGT a su prendre toute sa place de première organisation dans ce conflit. Elle salue l'ensemble du personnel gréviste.

Après plus de 3 semaines de grève reconductible,

le personnel gréviste gagne :

- 2 NR au 1^{er} juillet pour tous les salariés inférieurs au NR 135
- 1 NR au 1^{er} juillet pour tous les salariés du NR 135 au NR 195
- 1 NR au 1^{er} janvier 2023 pour tous les agents si l'évolution du SNB est inférieure à 2,3% entre juillet 2022 et janvier 2023
- La garantie de volumes d'avancements 2023 identiques à ceux de 2022 sans toutes ces mesures du protocole

Mais aussi en primes :

- Annuellement, une moyenne de 310€ au titre de l'évolution du coût des transports (pour les salariés éligibles PSI) : versée en octobre 2022
- 400€ au titre de la loi sur le pouvoir d'achat : versée octobre 2022
- 250€ au titre de la performance des stockages : versée en décembre 2022

Et également :

- La possibilité pour les grévistes de pointer 45% de leurs heures de grève sous un autre code d'absence
- La remise à 0 des volumes d'heures d'information du personnel au 1^{er} juillet
- La destruction pure et simple de tous les constats d'huissiers nominatifs et l'engagement de ne pas y donner suite

C'est une première belle victoire qui montre à tous les électriciens et gaziers que la grève reconductible et coordonnée génère un rapport de force qui finit toujours par payer.

La FNME-CGT donne rendez-vous à tous les électriciens et gaziers dès la rentrée, le mardi 13 septembre, pour revendiquer notre dû sur le salaire national de base et faire la démonstration collective que :

#Lalutteçapaye

